

LOT 01 TERRASSEMENTS - VRD

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

1.1 TERRASSEMENTS - VOIRIE**1.101 IMPLANTATION - NIVEAUX**

Prestations à charge du présent lot: pré-implantation. L'implantation et les niveaux définitifs sont à la charge du lot gros-œuvre

1.102 TERRASSEMENTS GENERAUX

Après repérage des réseaux en place, et modification provisoire éventuelle de ceux-ci:

- arrachage des plans et de la végétation encore en place
- décapage et mise en dépôt de la terre végétale
- terrassements en pleine masse jusqu'au bon sol dans toutes natures de sols.

L'ensemble sera livré à la cote indiquée par le maçon (bon sol supposé à -0,90m du niveau actuel) pour la construction à créer augmenté de 1 m en toutes directions.

NOTA: toutes les racines situées sous l'emprise des bâtiments devront être retirées

Toutes les précautions devront être prises afin de ne pas détériorer les réseaux existants dans l'emprise du chantier, ainsi que pour la préservation du bâtiment existant à proximité (conserver une banquette contre les ouvrages conservés/pignon et mur mitoyen, en attente de reprises par le maçon)

Ces travaux devront tenir compte des pentes nécessaires à l'évacuation des eaux de ruissellement.

Evacuation des gravats dans une décharge appropriée y compris chargement, transport, déchargement et tous droits.

concerne:

- l'ensemble des terrassements pour livraison de plateforme sous ouvrage en extension
- les terrassements sous l'aire provisoire de travaux (Ouest)

1.103 REMBLAIS

Remodelage éventuel du terrain après construction de l'extension

Les remblais seront constitués par des matériaux exempts de

terre végétale, humus, et argiles. Les plâtres et gravois hétérogènes sont interdits.

Les remblais seront réalisés par couches successives de 20 cm maximum et soigneusement compactés au cylindre.

Concerne:

- les remblais en pieds de façades Est et Ouest de l'extension, à réaliser après achèvement des façades et avant intervention du charpentier

1.104 TERRASSEMENT EN TRANCHÉES / FONDATIONS

Prestations à charge du lot GROS-ŒUVRE

1.105 ENROBÉS

sans objet

1.106 REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN

Remise en état des abords en fin de travaux, comprenant apports de terre végétale au droit de l'extension, nettoyage des ouvrages existants (enrobés), engazonnement.

Concerne:

- les zones en herbe au droit des façades Est et Ouest
- la remise en état de la pelouse Ouest (zone de chantier), y compris bordures en limite d'enrobé

1.2 RESEAUX

1.201 MODIFICATION DE RÉSEAU EP EXISTANT

Après repérage préalable aux travaux de démolitions et terrassements, réfection partielle, adaptation et modification du réseau EP en place.

Concerne :

- le réseau EP existant en pignon Sud

1.202 REGARD EP

Fourniture et pose de regards de collecte EP en B.A. préfabriqués avec dalle de couverture, quantité et positionnement, profondeur suivant sujétions de pente du réseau, pose sur lit de sable de mine compris terrassement et remblaiement.

Nota: l'entrepreneur devra prévoir dans son offre les quantités nécessaires à la récupération des eaux de pluies et de ruissellement.

Concerne :

- les réseaux décrits ci-avant

1.203 CANIVEAU

sans objet

1.204 DRAINAGE

Lors des terrassements des abords de l'extension et des bâtiments existants, mise en œuvre éventuelle d'un réseau de drainage en pieds de façades et ouvrages, à raccorder sur le réseau EP ou sur un puy d'absorption.

1.205 MODIFICATION DE RÉSEAU EU-EV EXISTANT

Après repérage préalable aux travaux de démolitions terrassements, réfection partielle, adaptation du réseau EU-EV en place, et création d'une antenne de raccordement.

Concerne :

- le réseau EU-EV à adapter

1.3 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT 02 GROS-ŒUVRE

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

2.0 INSTALLATIONS DE CHANTIER

L'Entrepreneur de Gros Oeuvre devra toutes les installations intérieures du chantier, clôtures etc... Il fera également son affaire des branchements d'eau et d'électricité nécessaires à l'exécution des travaux et à la bonne marche du chantier, en concertation avec les lots techniques le cas échéant:

- branchements provisoires d'eau et d'électricité pour besoins du chantier.
- clôture du chantier type HERAS (intervention en site occupé)
- et d'une manière générale toutes installations nécessaires à l'hygiène et au maintien de la sécurité des personnes et des biens.

2.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES**2.101 IMPLANTATION - NIVEAUX**

L'entrepreneur du présent lot doit l'implantation et le piquetage sur place de tous ses ouvrages créés ou modifiés.

Niveau des bâtiments

Les sols finis de rez-de-chaussée seront établis conformément aux niveaux de référence portés sur les plans et les niveaux des bâtiments existants.

Du fait de ces prestations, l'Entrepreneur du présent lot est tenu pour responsable de toutes les erreurs, quelles qu'elles soient, et quel que soit le degré d'avancement des travaux.

Il est mis en demeure d'y remédier à ses frais, et ce sans indemnité d'aucune sorte, soit par la démolition de l'ouvrage incriminé, soit par tous travaux tous corps d'état rendus nécessaires du fait de la mauvaise implantation ou de faux niveaux.

2.102 TERRASSEMENTS GENERAUX

Prestations à charge du lot VRD

2.103 TERRASSEMENT EN TRANCHEE POUR FONDATIONS

Terrassement dans toutes natures de terrains, y compris rocher, jusqu'au niveau du bon sol avec minimum requis pour assurer la mise hors gel.

Les fouilles seront exécutées de manière à obtenir le taux de travail du sol retenu dans l'étude de béton armé.

Les fonds de fouilles seront immédiatement protégés après leur exécution, avec un béton de propreté.

Les fonds de fouilles seront sains et homogènes. L'entrepreneur préviendra l'architecte et le bureau de contrôle avant coulage pour vérification du sol d'assise et de l'hypothèse du B.E. béton en contrainte de sol admissible.

Evacuation des terres excédentaires.

Ces fouilles en tranchées sont à prévoir pour les semelles filantes sous l'ensemble des murs porteurs.

Concerne:

- les terrassements pour fondations filantes sous les murs de l'extension

Y compris précautions nécessaire pour conforter les fondations existantes (pignon Sud et mur mitoyen)

Nota:

le bon sol est supposé se situer à -0,90m du sol actuel (présence de remblais)

2.104 FONDATIONS

Béton de propreté dosé à 150kg/m³, coulé à pleine fouille, sur 5 cm d'épaisseur minimum. Cette prestation ne sera réglée que sur constatation de l'exécution par l'architecte.

Semelles filantes en béton armé, dosé à 350kg/m³, compris ferrailages suivant les charges à porter.

Le montant des fondations est forfaitaire.

Concerne:

- les semelles filantes sous les murs de l'extension, y compris toutes sujétions de raccordement aux fondations existantes, et de renforcement en banquettes de ces dernières (pignon Sud existant et mur mitoyen)

Nota: l'entrepreneur pourra proposer en option un système constitué de massifs et longrines en Béton Armé.

2.105 MURS AGGLOMÉRÉS DE CIMENT + OSSATURE BA

Sur semelles filantes, réalisation de murs en agglomérés pleins alvéolés de 0,20m d'épaisseur (pour l'infrastructure), hordés au mortier de ciment, joints refoulés en montant. Un bourrage soigné au mortier de ciment sera réalisé pour les joints verticaux et horizontaux. Feutre bitumineux de coupure de capillarité. Elévations en prolongement en agglomérés creux alvéolés, montés de la même manière.

Y compris raidisseurs verticaux et remplissage BA, linteaux, poutres, selon étude de structure à fournir

Y compris tous chaînages verticaux et horizontaux nécessaires à la bonne stabilité des parois

Y compris rampannages en pignons au droit de la charpente

Y compris joints de dilatation entre existant et extension et couvre joint extérieur adapté

Y compris sujétion de mise en œuvre d'un enduit de type MOTEX à appliquer en montant au droit du mur mitoyen existant.

Concerne:

- les murs et linteaux de l'extension, y compris toutes sujétions de raccordement aux ouvrages existants, y compris murs en infrastructure pour tenir la dalle du RDC (en périphérie de l'extension, y compris contre pignon existant et contre mur mitoyen existant), y compris réservations pour ventilations de vide sanitaire

2.106 DALLE BA

Réalisation de dalle type semi- préfabriqué comprenant

- poutrelles en béton armé
- hourdis en agglomérés de béton
- dalle de compression en béton armé dosé à 350kg/m³, épaisseur 5cm minimum y compris treillis soudé et tous ferrillages de liaison nécessaires
l'ensemble sera livré aux côtes finies indiquées sur plan et par le carreleur (charge au sol = 18cm environ)

Y compris réservations sur indications des autres corps d'état

Y compris liaison éventuelle avec le bâtiment existant

Concerne:

- le plancher de l'extension

2.107 APPUIS.

Appuis débordants en ciment avec chape hydrofuge lissée sur le dessus. Réalisation selon détails fournis par le menuisier alu.

Concerne:

- les 2 appuis de fenêtres de l'extension

2.108 BANDES DE REDRESSEMENT

Réalisation de bandes de redressement parfaitement lissées sur la face intérieure des murs pour pose des menuiseries métalliques.

Y compris toutes sujétions d'exécutions et de finitions.

Concerne:

- les 2 fenêtres de l'extension

2.109 ENDUITS EXTERIEURS

Réalisation des enduits extérieurs comprenant:

- réalisation d'enduit traditionnel par 2 couches d'enduit à la chaux, hydrofugé, sur et y compris 1 couche de dégrossi sur toutes les faces vues des ouvrages du gros œuvre.

- Finition parfaitement plane, fine et lisse
- Y compris réalisation des tableaux des ouvertures.

L'épaisseur minimale de l'enduit devra être conforme aux prescriptions du fabricant et ce en tous points de la surface.

Y compris tous pontages et sujétions d'exécutions permettant d'assurer une mise en oeuvre conforme à l'avis technique et aux règles de l'art.

L'ensemble devra être réalisé suivant les prescriptions du fabricant et des DTU.

Jointes au fer tirées en creux contre les dormants de menuiserie (afin de permettre l'application d'un joint d'étanchéité à charge du menuisier)

Concerne: l'ensemble des façades extérieures vues du bâtiment

2.110 VENTILATION DE VIDE SANITAIRE

Mise en œuvre de ventilations du vide sanitaire créé, constituées de tuyaux PVC en T, avec chapeau de finition, y compris tous scellement et sujétions d'exécution.

Concerne:

- les ventilation à créer sur le vide sanitaire: 1U Est, 1U Ouest

2.111 MUR MITOYEN

Réalisation de:

- 1 glacis en ciment en tête de mur, destiné à recevoir la volige support de coiffe en zinc
- confortement des pierres en place, de part et d'autre de l'extension

Concerne :

- le mur mitoyen conservé

2.112 REMBLAIS

à charge du lot VRD

2.113 CRÉATION D'OUVERTURE

Création d'ouverture intérieure dans le mur existant comprenant:

- protection des ouvrages environnants, y compris mise en place d'un sas en polyane, destiné à empêcher la propagation de la poussière. Etalement
- percement d'ouverture dans le mur en maçonnerie existant
- création d'un linteau (préfa BA ou IPN) et de jambages BA
- reconstitution de sol + raccordement au sol existant

Concerne:

- l'ouverture créée entre salle du Conseil et extension, dimensions sur indications du menuisier

2.114 DÉPOSE CHEMINÉE

Dépose avec soin de la cheminée en place, y compris toutes reprises au ciment en murs et en sol, avant travaux de second œuvre

Concerne:

- la cheminée en place dans la salle du Conseil

2.115 COFFRE VOLETS ROULANTS

L'entrepreneur chiffrera la prestation suivante:

- pose de coffres tunnels formant linteaux fournis par le menuisier extérieur pour volets roulants

Concerne:

- les deux fenêtres de l'extension créée

2.2 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBTP, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

Désignation des travaux

U

Q

P.U.

Total

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT n°03 **CHARPENTE BOIS**

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

L'offre de l'entreprise devra être détaillée suivant la nomenclature utilisée ci-après

Situation de la construction:

Neige Région A Vent ZONE 4, site exposé

DIMENSIONS DES OUVRAGES

L'entrepreneur doit relever sur place les dimensions des ouvrages à réaliser, avant leur mise en fabrication. Les cotes données sur les plans et dans les pièces écrites, sont des cotes d'appellation.

3.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES**3.101 SABLIERES**

En sapin brut, 5/15 minimum, fixées sur la maçonnerie par boulons d'ancrage à charge du présent lot.

Y compris calage et réglage.

Concerne:

- les extrémités basses de la couverture en zinc de l'extension, au droit de l'extension primaire

3.102 OSSATURE CHARPENTE

Réalisation de l'ensemble de la charpente par fermettes en bois du nord, section 200/40 minimum, entraxe maximal entre fermettes 0,49m y compris:

- façon d'entrails faisant calage pour l'accroche du faux plafond et de l'isolation
- sujétion de chéneau en bas de toiture (en limite de propriété)
- tous connecteurs et accessoires de fixations

Concerne: la charpente de l'extension, y compris ossature de couverture du mur mitoyen au droit de l'extension.

3.103 CONTREVENTEMENT

L'entrepreneur du présent lot devra tous contreventements longitudinaux et transversaux nécessaires à la stabilité de l'ensemble en sapin de catégorie II, traité label CTBF ou tous autres dispositifs acceptables.

Y compris tous éléments métalliques de liaison qualité charpente avec peinture de protection
Y compris boulons, pointes torsadés, etc...

Concerne: la toiture de l'extension.

3.104 PLANCHER DE COUVERTURE

Fourniture et pose de volige en sapin du nord de 0,18 d'épaisseur minimum, pose jointive, clouée sur ossature de toiture, y compris toutes sujétions d'exécutions et de découpe.

Concerne:

- l'ensemble de la couverture de l'extension
- la couverture du mur mitoyen au droit de l'extension, y compris voligeage du mur Sud de l'extension pour recevoir un bardage zinc.

3.2 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT n°04 COUVERTURE ZINC

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

4.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES**4.101 COUVERTURE ZINC**

Réalisation de la couverture en zinc VM/quartz_sur le voligeage réalisé par le charpentier

Le zinc sera assemblé à joint debout suivant normes. L'épaisseur du zinc ne pourra être inférieur à 0,7mm d'épaisseur et chaque bande sera posée en continue. Les bandes seront réalisées conformément aux normes tant dans leur largeur que dans leur profil. Les dispositifs de fixations seront réalisés en matériaux compatibles avec les matériaux environnants et inoxydables.

Y compris toutes sujétion de pose tel que soudures, pattes fixations, dispositifs de dilatation conforme aux DTU.

Y compris membrane Delta de ventilation fixée entre le zinc et la volige

Y compris tous dispositifs en parties hautes et basses permettant d'assurer la ventilation correcte des couvertures

Y compris toutes pièces d'habillage et de finition, capotages, rives, bandeaux etc... selon dessins de façades

Y compris tous raccordements avec la toiture existante

Concerne (cf indications sur plans):

- la couverture de l'extension, y compris sujétion de bandeau en bardage zinc en façade Sud.
- la couverture du mur mitoyen

4.102 SOLINS

Réalisation de solins y compris toutes sujétions de finition et de parfaite étanchéité contre mur enduit

Concerne:

- le solin contre pignon Sud existant

4.103 CHÉNEAU

Fabrication et pose d'un chéneau en zinc prépatiné type VM/QUARTZ, y compris façon de boîte à eau en extrémité, y compris fixation et naissance de la descente et façon de trop-plein en partie haute.

Concerne:

- le chéneau en bas de pente de la couverture de l'extension, y compris boîte à eau Ouest

4.104 DESCENTE

Descentes en zinc de type VM/QUARTZ Ø 80 minimum, fixation par colliers fermés tous les mètres au maximum.

Raccordement au regard EP directement au travers de la dalle de couverture ou par l'intermédiaire d'un coude y compris toutes sujétions d'exécutions

Concerne: la descente Ouest de l'extension

4.2 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT n°05 MENUISERIES EXTÉRIEURES

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

5.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES**5.101 DESCRIPTION GENERALE**

Menuiserie en profilé d'aluminium brut à rupture thermique, ayant reçu un laquage par poudre électrostatique, protim ou équivalent.

L'entrepreneur fournira un certificat d'assurance décennale, éventuellement nominative pour ce chantier, si la police de l'entrepreneur ne couvre pas cette technique.

Teinte choisie sur la palette RAL: rouge idem menuiseries existantes

Les dormant comporteront une tapée permettant d'occuper l'épaisseur totale de la cloison de doublage et seront fixés en applique, toute la visserie doit être inoxydable.

Les profils d'appuis de l'ensemble des fenêtres formeront rejet d'eau récupérant l'ensemble des eaux d'infiltration et de condensations.

Le menuisier assure l'étanchéité parfaite de ses ouvrages, avec complément extérieur par joints élastomères polymérisables de 1ère catégorie, à la pompe au périmètre.

L'ensemble des quincailleries vues (ensemble poignées, paumelles, serrures, etc...) sera de couleur compatible avec la couleur retenue pour les menuiseries (noir).

L'ensemble des serrures sera du type européen.

L'entrepreneur devra fournir 3 clefs par serrure qu'il posera

Les serrures des portes ouvrant à l'extérieur seront munies d'une mollette de manœuvre aisée côté intérieur.

VITRAGES

Les vitrages mis en œuvre devront être conformes aux normes en vigueur, et notamment à la RT 2012

Vitrage isolant, épaisseur suivant grandeur des volumes, vitrage STADIP pour les allèges inférieures à 1,00 m, fixations par parcloses de même teinte que le châssis correspondant.

L'épaisseur de la lame d'air sera au moins égale à 12mm

Les vitrages STADIP seront mis en place sur les 2 faces pour l'ensemble des portes vitrées sur une hauteur de 1,70m minimum ainsi que sur les parties latérales toutes hauteurs suivant normes ERP

REPARTITION DES CHASSIS

Dimensions et types de châssis selon répartition proposée en plans.

5.102 FENÊTRE 1

Fourniture et pose d'un châssis de fenêtre oscillo-battant à 1 vantail

Y compris toutes sujétions d'accessoires nécessaires à une parfaite étanchéité .

Double vitrage stadip 2 faces

Concerne (dimensions selon plans):

- 1 châssis OB en façade Est

5.103 FENÊTRE 2

Fourniture et pose d'un châssis de fenêtre à 2 vantaux dont 1 vantail oscillo-battant

Y compris toutes sujétions d'accessoires nécessaires à une parfaite étanchéité .

Double vitrage stadip 2 faces

Concerne (dimensions selon plans):

- 1 châssis en façade Ouest

5.104 ENTREES D'AIR

Fourniture et pose des entrées d'air dans les menuiseries à créer:

Concerne:

- les 2 fenêtres de l'extension

5.105 RIDEAUX

Fourniture et pose de rideaux pare-soleil, grammage supérieur à 200gr/m². (modèle à proposer et documentation/nuancier à fournir lors de la remise de la proposition de prix) sur et y compris rail chemin de fer en acier inoxydable à poulie de tension et de renvoi ou canne de manœuvre.

Y compris toutes sujétions d'exécutions et de fixation.

Les rideaux devront descendre jusqu'au niveau de l'allège la plus basse et devront être réalisés à double ou simple débattement, en une seule pièce avec tous les ourlets, renforts et sujétions permettant une exécution parfaite.

Concerne:

- les rideaux devant les 2 fenêtres de l'extension

5.106 VOLETS ROULANTS

L'entrepreneur chiffrera la prestation suivante:

- fourniture au maçon de coffres tunnels formant linteaux pour volets roulants
- fourniture et pose de volets roulants motorisés en aluminium laqué blanc, y compris rails de guidage laqués blancs

Concerne:

- les volets roulants à prévoir pour les deux fenêtres de l'extension créée

5.2 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT n°06 MENUISERIE INTÉRIEURE - CLOISONS - ISOLATION

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

6.1 MENUISERIE BOIS**6.101 HUISSERIE**

Fourniture et pose d'une huisserie en bois exotique traité fongicide et insecticide, qualité menuiserie, corroyé feuillure pour porte de 40mm d'épaisseur

Concerne:

- la porte à remplacer entre hall et salle du Conseil

6.101 PORTE A UN VANTAIL

Fourniture et pose de porte isophonique à âme pleine de 40mm d'épaisseur, comprenant:

- cadre assemblé avec renfort de serrure.
- âme pleine en aggloméré de bois
- 2 faces en isogil collé et prépeint
- ferrage à 3 paumelles bichromées
- serrure à cylindre européen
- ensemble béquille double sans arêtes vives sur et y compris plaques inox type LINOX BEZAULT équipés de ressorts de rappel
- arrêtoirs caoutchouc pour l'ensemble des portes, à fixer soigneusement par chevilles de fixations
- largeur de passage minimum pour le vantail = 0,90m
- y compris toutes adaptations et ajustages

Concerne (dimensions selon plans, passage maximum):

- la porte à remplacer entre hall et salle du Conseil

6.102 PORTE A GALANDAGE

Fourniture et pose d'un ensemble coulissant à galandage, comprenant cadre métallique, porte et tous accessoires, y compris serrure verrouillable.

Concerne:

- la porte coulissante entre salle du Conseil et bureau annexe en extension.

6.103 CHAMPS PLATS

Fourniture et pose de champs plats en bois idem huisseries de 40/6 à arêtes adoucies à peindre.

Concerne:

- les portes intérieures ci-avant décrites

6.104 PLINTHES

Fourniture et pose de plinthes en bois du nord ou en médium 110/10 compris toutes sujétions de pose et de finitions. Pose après mise en œuvre du sol souple linoléum.

Concerne:

- les plinthes à mettre en place en périphérie du bureau polyvalent créé en extension

6.105 CLOISON EXTENSIBLE

Fourniture et pose d'une cloison extensible type MODERNFOLD/FOUASSE ou similaire, constituée d'une armature en acier galvanisé résistante, avec charnières reliées entre elles par tiges verticales. Chaque face est revêtue d'un tissu vinylique lavable à l'eau, classement M1. Poids de la cloison 9 à 10 kg au m².

Y compris poutre support en bois et toutes fixations par sabots aux ouvrages de maçonnerie

Y compris rail de suspension et tous accessoires de fixations latérales, caches divers etc...

Dimensions selon plans

Concerne:

- la cloison extensible dans le bureau polyvalent créé

6.106 MEUBLE PAILLASSE

Réalisation de meuble paillasse d'évier comprenant:

paillasse en stratifié sur aggloméré CTBH, bandeau en bois exotique, façade à 2 portes battantes + emplacement pour réfrigérateur "Top", charnières adaptées, boutons, aimants, socle hauteur 10cm y compris toutes quincailleries et ossatures nécessaires et sujétions de fixations.

Y compris sujétions de découpe suivant gabarit fourni par le plombier pour encastresments de matériel (1 évier).

Hauteur 0,90m (à faire confirmer par les utilisateurs)

Concerne:

- 1 U dans le bureau annexe créé en extension

6.107 AMENAGEMENT SOUS PAILLASSE

Aménagement sous paillasse avec étagères en mélaminé blanc y compris et sur les chants sur fixations périphériques en crémaillères, épaisseur minimale 16mm

Concerne:

- les étagères dans le meuble dito paragraphe précédent

6.2 CLOISONS - DOUBLAGES

6.201 CLOISONS DE DOUBLAGES TYPE PLACOSTIL

Réalisation de cloisons de doublage en PLACOSTIL comprenant:

- ossature métallique
 - semelle résiliente
 - parement par plaque BA 13 sur une face
 - isolation en laine de roche
 - mise en place de laine de roche aux points particuliers (ponts thermiques au niveau des menuiseries extérieures)
 - traitement des joints, angles rentrant et sortant par bandes armées ou non suivant prescriptions du fabricant et enduit de finitions.
 - compris toutes sujétions d'exécutions telles que ossature, visseries, joints, bandes de liaison, etc...
- y compris:
- mise en place à la demande des autres corps d'états de tous renforts et taquets
 - réglage parfait de la verticalité

Concerne:

- les murs périphériques de l'extension créée, y compris simple habillage placo sur ossature du pignon enduit existant et sur les embrasures de l'ouverture intérieure créée.

6.202 REPRISES DIVERSES

Reprises diverses en plâtre ou plaques de plâtre, au droit des ouvrages modifiés, y compris toutes sujétions de finitions parfaites

Concerne:

- reprises de doublages et plafonds au droit du passage créé entre salle du Conseil et bureau polyvalent créé
- reprises de doublages au droit de la cheminée déposée dans la salle du Conseil

6.204 POSE DE CHÂSSIS

Pose des châssis fournis par le menuisier

Y compris ajustements des châssis

Concerne:

- le châssis décrit au paragraphe menuiserie bois

6.3 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière

générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBTP, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT n°07 FAUX PLAFONDS - ISOLATION

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

7.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Fourniture et pose de plafond type EKLA de chez ROCKFON ou similaire comprenant:

- Panneaux isolants autoportants en laine de roche volcanique revêtu d'un voile minéral blanc
- Réaction au feu : Mo
- Dimensions des panneaux 60x60, épaisseur 40mm
- Pose sur ossature apparente en tôle d'acier laqué blanc de 6/10 d'épaisseur
- couleur blanche
- L'entrepreneur devra assurer la stabilité des panneaux (notamment les risques de soulèvement par surpression)
- Pose horizontale, suivant plans

Y compris toutes sujétions de finitions

NOTA: l'entreprise qui proposera dans son offre un panneau différent de celui prescrit est tenu de joindre à sa proposition de prix une documentation complète des produits qu'il propose. En cas de non respect de cette clause, son offre pourra être jugée comme incomplète et donc irrecevable

Fourniture et pose au dessus du faux plafond d'une couche de laine de roche pour une épaisseur totale de 300mm, y compris toutes sujétions d'exécutions, de fixations et de pare-vapeur non cartonné conformément aux normes (PARE VAPEUR ALUMINIUM).

- Coordination nécessaire avec le lot électricité (mise en place des luminaires)

Concerne:

- le plafond du bureau polyvalent créé
- 3 m2 du plafond existant dans la salle du Conseil, au droit de l'ouverture créée, y compris démontage partiel et remontage après travaux

7.2 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBTB, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT n°08 REVETEMENTS DE SOL - FAÏENCE

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

8.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur chiffrera toutes préparations nécessaires avant mise en œuvre de ses ouvrages

8.101 CHAPE SUR ISOLATION**isolation de sol**

Fourniture et pose de 2 couches d'isolants croisées de 3 cm et 3cm soit 6cm au total, permettant la réalisation de chapes armées. La classe de compressibilité de l'isolant devra impérativement être du type classe I (UNIMAT SOL PLUS) y compris film polyane de désolidarisation suivant DTU

L'entrepreneur devra également protéger l'ensemble des joints entre plaques d'isolant contre la pénétration du mortier de chape dans les joints par film polyane

Y compris ravoilage par béton maigre de 2 à 3cm d'épaisseur sur l'ensemble de la surface de la dalle pour enrobage des alimentations électriques des différents appareillages et PC afin d'assurer une assise homogène et stable pour l'isolant.

Concerne:

- le bureau polyvalent en extension

chape

Réalisation de chape armée dosée à 350kg/m³, suivant normes, dressées à la règle, talochées et lissées

L'épaisseur ne pourra être inférieure à 50mm

y compris toutes préparations de surface et tous joints de fractionnements nécessaires.

La planéité sera parfaite et les chapes ne présenteront ni faïençage, ni parties sonnantes creux.

Concerne:

- le bureau polyvalent en extension, y compris jonction avec sol existant de la salle du Conseil

8.102 FAÏENCE

Fourniture et pose de faïence blanche à pâte blanche et émail vitrifié à bords adoucis conforme à la norme NFP 61.331 ou similaire.

Format 20/20

Couleur blanche

Prestation à réaliser en pose collée par colle compatible pour mise en œuvre dans le local considéré
Joints par coulis de ciment blanc ou coulis de joint spécial.
Y compris tous enduits préalables
Y compris toutes sujétions d'exécutions

Concerne:

- derrière la paillasse du bureau créé, y compris retour H= 0,60m

8.103 SOLS SOUPLES

REVETEMENT DE SOL SOUPLE

Fourniture et pose d'un revêtement de sols en lés MARMOLEUM REAL des établissements FORBO ou similaire, classement UPEC U4P3 minimum, épaisseur 2,5mm, isolation acoustique, 1 colori au choix de l'architecte.

Après lissage avec un ragréage réalisé conformément aux règles du fabricant, et vérification du séchage suffisant du support, il sera procédé par collage en plein à la mise en place du revêtement de sol

Les lés seront collés entre eux sur chantier par soudure thermique à l'aide d'un cordon d'apport.

L'ensemble des prestations devra être réalisé conformément aux DTU n°65.6 et 65.7 notamment en ce qui concerne le type de colle utilisé.

Y compris toutes sujétions de découpe et de finition

Y compris ragréage fibré éventuel, selon état du support

Concerne:

- le bureau polyvalent créé en extension

8.104 PRESTATIONS DIVERSES

Seuils

A tout changements de matériaux l'entreprise du présent lot devra fournir et poser un seuil en laiton vissé pour limitation des matériaux.

Reprises de sol carrelé

L'entrepreneur remplacera/complètera les carreaux et plinthes endommagés au droit de l'ouverture créée et de la cheminée déposée, avec des carreaux assortis à l'existant.

Nettoyage

L'entrepreneur du présent lot devra l'évacuation de tous ses gravois et emballages.

Il devra également le nettoyage parfait de ses revêtements sols et murs avant réception du bâtiment.

8.2 **DIVERS**

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

**LOT n°09 PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX
- RAVALEMENT**

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

9.1 TRAVAUX INTERIEURS**9.101 OUVRAGES BOIS**

Sur chanplats, plinthes, huisseries, et portes 2 faces:
Brossage, ponçage, 1 couche d'impression, enduisage, 1 couche de LEVIS SURFACER, 1 couche de peinture LEVISLUX en travaux soignés

Y compris toutes préparations sur ouvrages anciens

Concerne:

- porte et huisserie en extension
- plinthes dans le bureau polyvalent en extension

9.102 TOILE DE VERRE PEINTE

Sur parois verticales en PLACOSTIL ou PLATRE:

- égrenage
- ponçage
- impression

Fourniture et pose de toile de verre par colle conforme aux normes, motif "classique" au choix de l'architecte dans l'ensemble de la gamme

- une couche d'ACRYLEVIS PRIMER
- une couche de LEVIS SURFACER
- 1 couche de peinture ACRYLEVIS SATIN.

Concerne:

- le bureau polyvalent en extension

9.103 PAPIER PEINT

- dépose du papier peint en place
- tous travaux de préparation
- fourniture et pose de papier peint de type Cythère ou Santaurin de chez BUFFLON

Concerne:

- le pan de mur Sud de la salle du Conseil, y compris embrasures du passage créé vers l'extension

Nota: l'entrepreneur chiffrera en option la réfection complète de l'ensemble des murs périphériques de la salle du Conseil, y compris re-peinture des boiseries

9.2 RAVALEMENT

Réalisation du ravalement de l'ensemble des surfaces en enduit de l'extension comprenant:

- toutes préparations conformément aux prescriptions des DTU notamment le DTU 59.1.
- 1 couche de fixateur
- 2 couches de peinture pliolite type SAPTOLITE des Ets LEVIS
- teinte au choix de l'architecte

Concerne:

- le ravalement des enduits de l'extension
- reprises diverses éventuelles sur le pignon Sud du bâtiment existant

9.3 NETTOYAGE GENERAL

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser le nettoyage général de mise en service des locaux avant la réception des ouvrages

Ce nettoyage comprend, dans les zones d'intervention uniquement:

- nettoyage soigné des sols, murs, châssis et ouvrages divers
- lavage des verres et glaces sur les deux faces
- nettoyage des appareillages électriques et des luminaires, des béquilles, plaques de propreté etc.

Concerne:

- locaux en extension (hall et bureau)
- sas modifié dans l'existant, au droit de l'extension
- classe de garderie

9.4 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBTB, le bureau de contrôle, le

Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).

LOT n°10 ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
- CHAUFFAGE - PLOMBERIE

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain et des bâtiments existants, les réseaux et les attentes en place, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

10.1 ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES

L'offre de l'entreprise devra être détaillée suivant la nomenclature utilisée ci-après

QUALITE DES OUVRAGES

Le présent lot aura à sa charge l'ensemble des travaux d'électricité nécessaires à la réalisation complète des ouvrages.

Outre la fourniture et pose de tous les ensembles et éléments nécessaires aux installations et équipements, il devra:

- la fourniture des plans de réservations, des schémas fonctionnels et les données de puissance électrique nécessaires.
- les notices d'entretien et d'exploitations
- les mesures de terre et toutes protections nécessaires
- Les frais de contrôle de sécurité et conformité (visite d'un bureau de contrôle agréé à proposer)
- les démarches éventuelles auprès de l'EDF
- la desserte électrique depuis l'installation existante
- La fourniture en 4 exemplaires des plans de recollements de ses ouvrages.
- le tableau provisoire, y compris protections pour la durée du chantier

BASES DE CALCULS

Le niveau d'éclairage des locaux devra être conforme aux normes et recommandations applicables aux bâtiments recevant du public, du type scolaire.

10.100 DEPOSES - NEUTRALISATIONS

L'entrepreneur devra tous travaux de neutralisation, dépose et évacuation des installations d'électricité et de chauffage en place, avant les travaux de démolition prévus au lot GROS-ŒUVRE. Les déposes seront réalisées avec soin pour réemploi de certains réseaux ou matériels.

Concerne:

- les ouvrages situés au droit de l'ouverture créée

10.101 ALIMENTATION

Les interventions réalisées par le présent lot ont pour origines les tableaux existants (à repérer sur place).

L'entrepreneur devra tous raccordements à l'installation existante et toutes nouvelles protections supplémentaires.

Les passages extérieurs et intérieurs seront réalisés sous goulottes ou fourreaux conformes aux normes. Toute l'installation sera réalisée en conformité avec les lois, décrets, règlements et normes en vigueur.

Classement de l'établissement: W 5ème catégorie.

10.102 MISE A LA TERRE

La mise à la terre de l'ensemble de l'installation sera vérifiée et complétée le cas échéant, afin d'être conforme aux normes en vigueur. Les appareillages seront étanches

L'entrepreneur joindra à sa proposition une documentation des appareillages prévus dans son offre, pour les appareils ne comportant pas de référence précise dans le descriptif.

10.103 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Suivant normes et réglementation en vigueur.

L'entrepreneur proposera une répartition de luminaires qui sera conforme aux normes d'éclairage, notamment en ce qui concerne l'accessibilité PMR:

- éclairage intérieur des 2 zones du bureau (2 allumages distincts): modèles à LED, encastrés dans le plafond 60x60
- prises de courants et appareillages divers dans le bureau polyvalent créé (prises de courant, prises RJ 45, TV... répartis en 2 postes)
- 3 prises de courants au dessus du meuble paillassé dans le bureau créé
- alimentation du BEC sous évier dans le bureau créé
- alimentation réfrigérateur dans le bureau créé
- alimentation des 2 volets roulants dans le bureau créé

10.104 ECLAIRAGE DE SECURITE

Conformément à la réglementation concernant les établissements recevant du public, l'éclairage de sécurité de type C sera réalisé par des blocs autonomes du type non permanent (alimentés en permanence par le secteur, en cas de panne par la source auxiliaire grâce à un dispositif automatique de commutation normal/secours).

Le balisage sera réalisé par blocs autonomes d'autonomie 1 heure, rechargeables en 24 heures, portant une étiquette "SORTIE" OU "SORTIE DE SECOURS"

L'alimentation de ces blocs sera prise en aval du dispositif de protection du circuit et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal correspondant.

Répartition des blocs de secours à proposer, en prolongement de l'installation existante

10.105 ECLAIRAGE D'AMBIANCE

sans objet

10.106 ALARME

Extension de l'installation de type 4 en place

10.2 CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

L'entrepreneur proposera une extension du réseau en place, en concertation avec le Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur du présent lot devra l'ensemble des protections au niveau du tableau pour l'installation de régulation et de chauffage. En outre, il réalisera tous essais et réglages avant réception des ouvrages.

Concerne:

- un convecteur rayonnant programmable sous chacune des 2 fenêtres du bureau polyvalent en extension

10.3 PLOMBERIE

L'entrepreneur chiffrera les prestations suivantes:

- alimentation en eau froide depuis l'installation existante
- évacuation des eaux usées sur l'antenne laissée en attente par le terrassier (qui reconnaîtra les réseaux en place à proximité)
- fourniture et pose d'un évier à un bac et un égouttoir, à encastrer sur meuble fabriqué par le menuisier, y compris robinetterie mitigeuse, à col de cygne
- Fourniture et pose d'un ballon électrique de production d'eau chaude instantanée, à disposer sous évier

Y compris toutes sujétions de raccordement et toutes finitions

Concerne:

- l'évier sur meuble dans le bureau créé, et sa production d'eau chaude

10.4 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures

l'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la

législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBTB, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateurSPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

Gestion des déchets

Les déchets et gravats générés par les travaux de l'entreprise, ainsi que les emballages, seront acheminés dans une décharge appropriée à la classe du déchet, y compris tous droits de décharge et d'emballage.

L'entrepreneur pourra chiffrer forfaitairement ces sujétions (dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).